

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réserve de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation territoriale : frange agricole

- Ligne de recul "forêt de parcelles" (DAP frange agricole)
- Ligne de recul de 5 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGENES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- 3 - Éléments de proximité

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- K - Murs et clôtures

- Niveau 1

- Niveau 2

OUVRAGES

- L - Ouvrages d'arts

PARCS

- G - Parcs privés, H - Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- M - Arbres isolés

- Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnements et plantations d'alignements

- Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

O - Haies agricoles et ripisylvies

- Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

- Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

P - Boisements et bosquets

- Niveau 1

- Niveau 2 Massifs boisés remarquables

- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

Contour de zones

Monuments historiques protégés

Limite communale

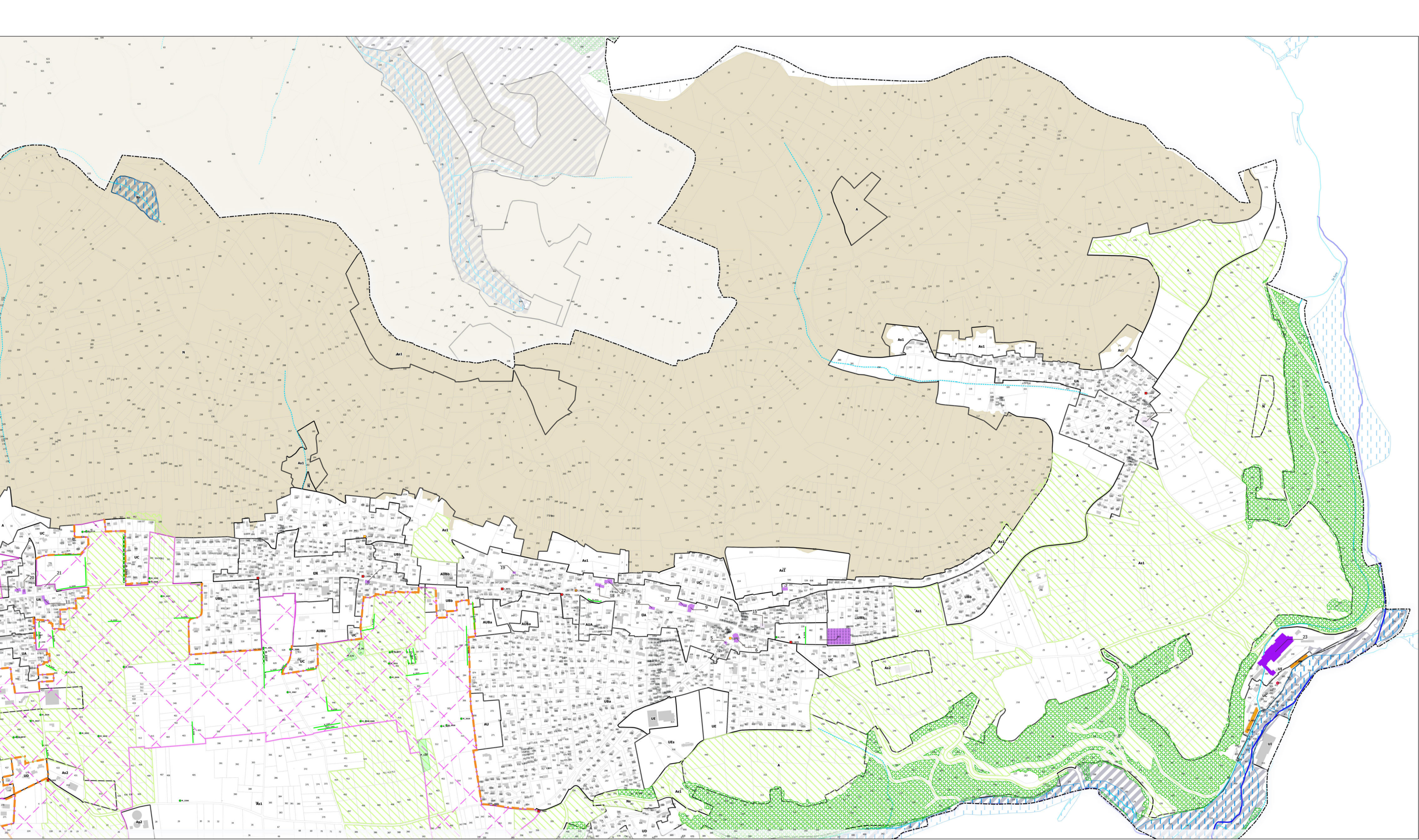
Parcelaire

Cimetière

Bâti

- Bâti dur

- Bâti léger



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (CAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

3 - Éléments de proximité

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

K - Murs et clôtures

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

L - Ouvrages d'arts

-

PARCS

- G - Parcs privés, H - Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

M - Arbres isolés

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnements et plantations d'alignements

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1

O - Haies agricoles et ripisylvies

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1

P - Boissements et bosquets

- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

Contour de zones

Monuments historiques protégés

Limite communale

Parcellaire

Cimetière

Bâti

Bâti dur

Bâti léger



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

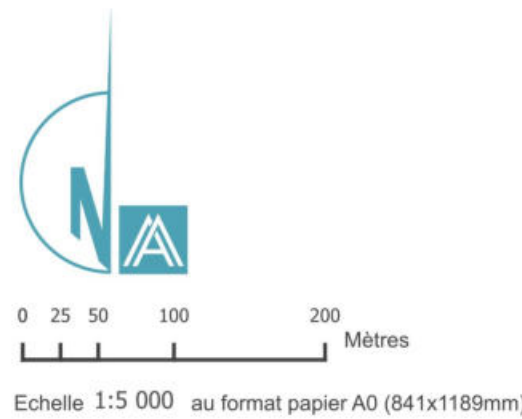
APPRIEU Sud

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bihorel-Est en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2023



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (CAP frange agricole)
- Ligne de recul de 5 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysage annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BÂTI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- ENSEMBLES BÂTIS HOMOGÈNES

PETIT PATRIMOINE BÂTI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- K - Murs et clôtures
- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

- L - Ouvrages d'arts

PARCS

- G - Parcs privés, H - Parcs publics

PATRIMOINE VÉGÉTAL

- H - Arbres isolés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnements et plantations d'alignements

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- O - Haies agricoles et ripisylves

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

P - Boissements et bosquets

- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

BEAUCROISSANT

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

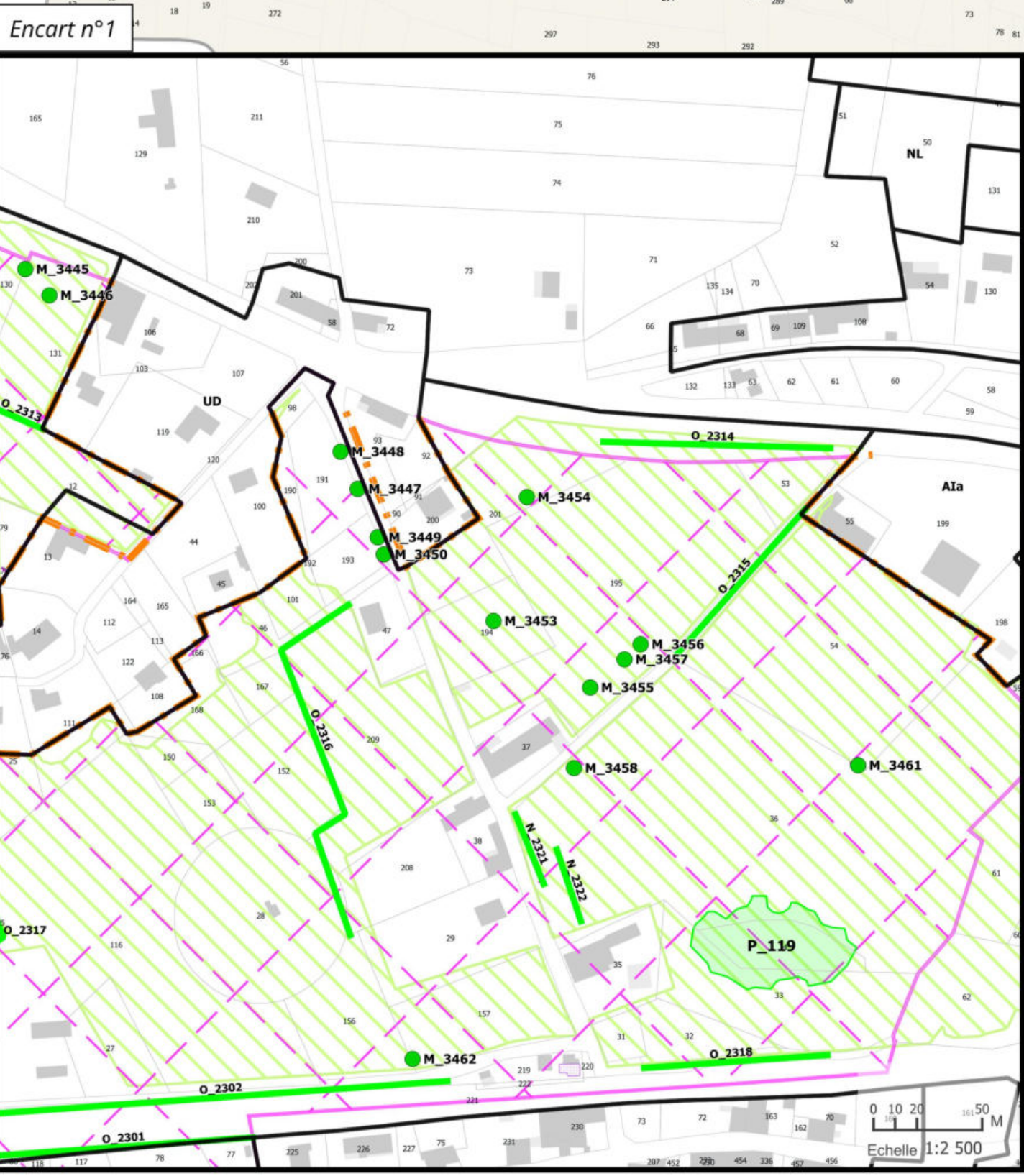
Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :
Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2023



INFORMATIONS

- Contour de zones
- Monuments historiques protégés
- Limite communale
- Parcelle
- Cimetière
- Bâti
- Bâti dur
- Bâti léger



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réseaux de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (OAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGENES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- Éléments de proximité

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

HURS

- Murs et clôtures

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

- Ouvrages d'arts

-

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Monuments historiques protégés
- Limite communale
- Parcellaire
- Cimetière
- Bâti dur
- Bâti léger



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

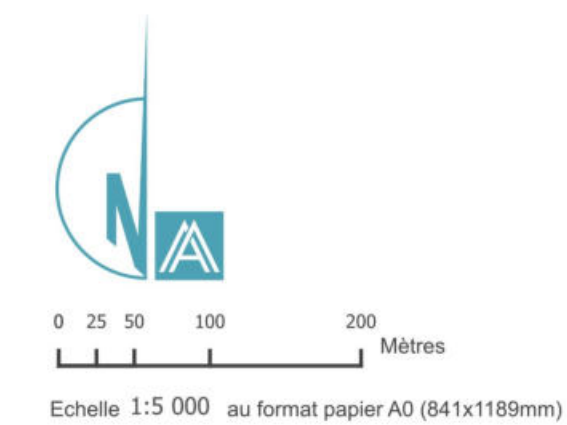
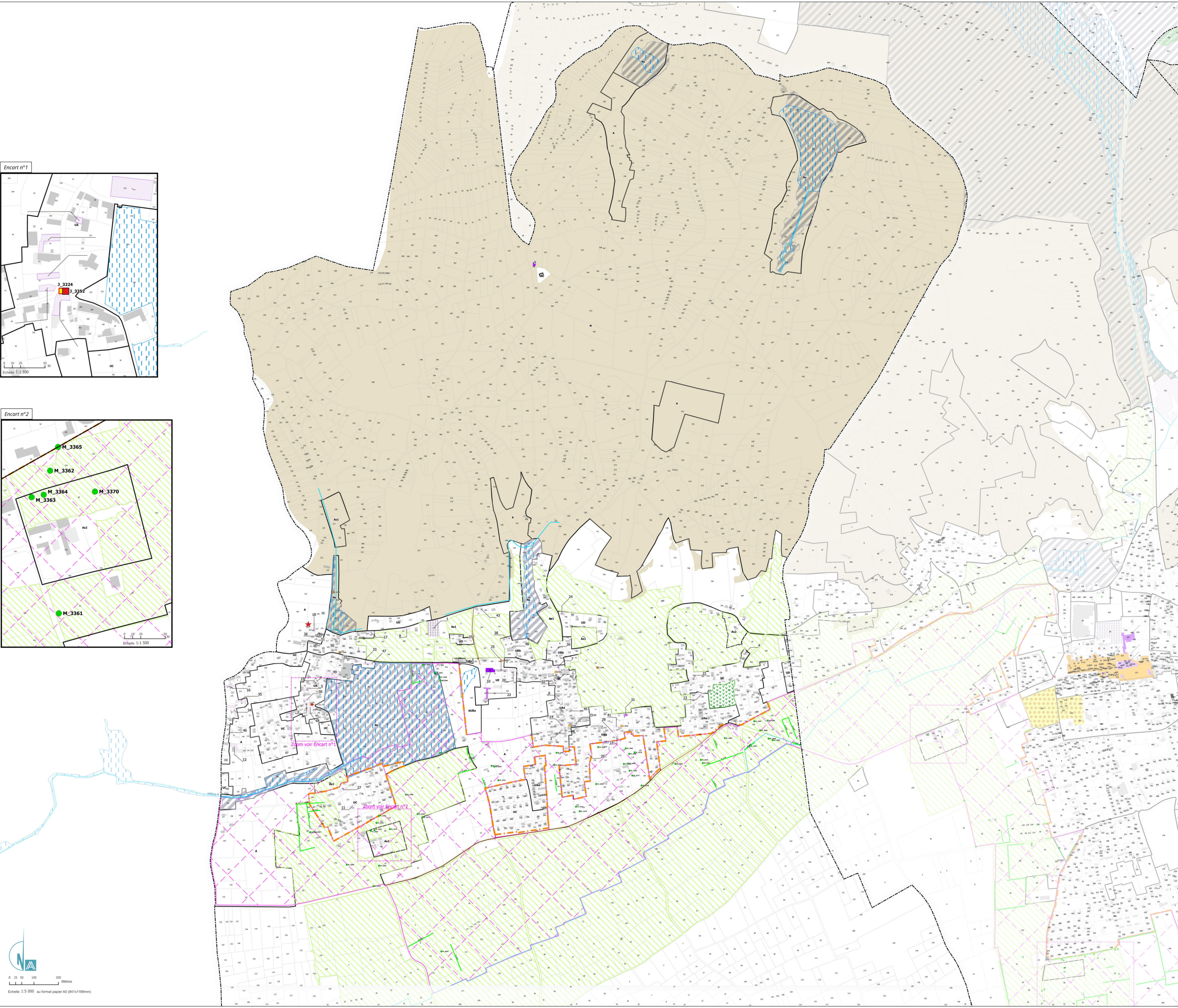
BEVENAIS Nord

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bevenais-Est en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2023



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (OAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

3 - Éléments de proximité

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

HURS

K - Murs et clôtures

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

L - Ouvrages d'arts

-

PARCS

- G - Parcs privés, H - Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

N - Arbres isolés

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnements et plantations d'alignements

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1

O - Haies agricoles et ripisylves

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1

P - Boissements et bosquets

- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

Contour de zones

Monuments historiques protégés

Limite communale

Parcellaire

Cimetière

Bâts

bâti dur

bâti léger



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

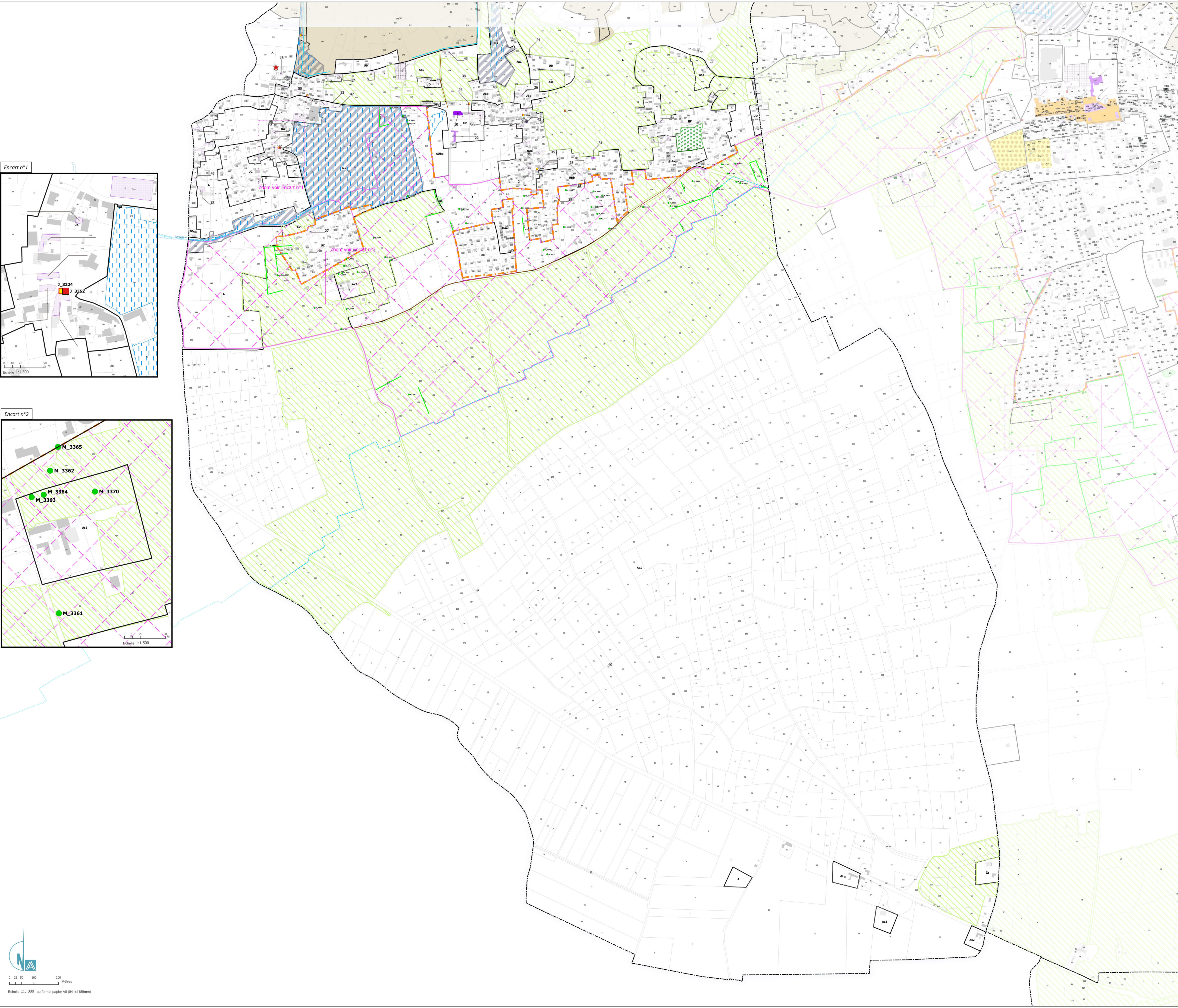
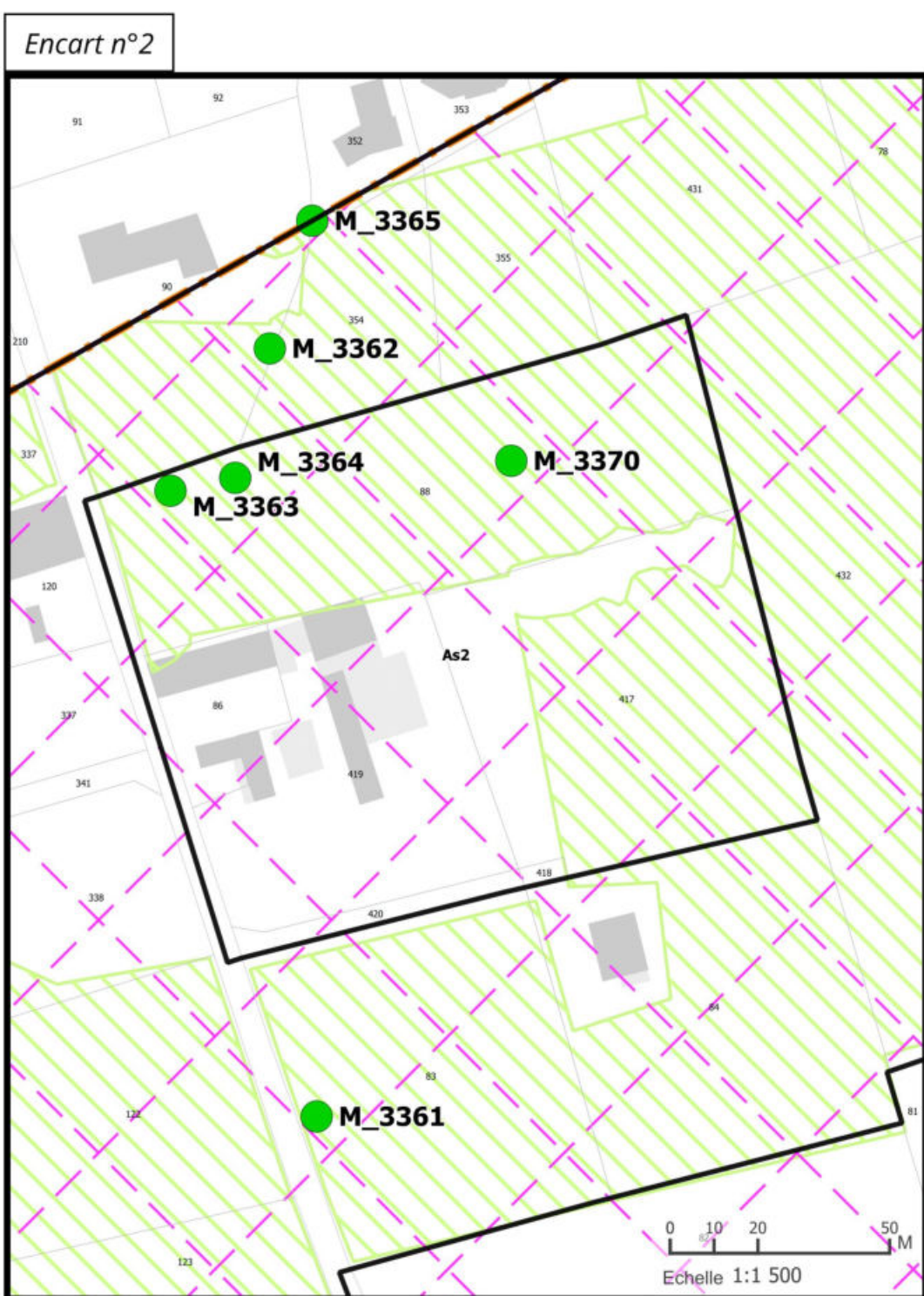
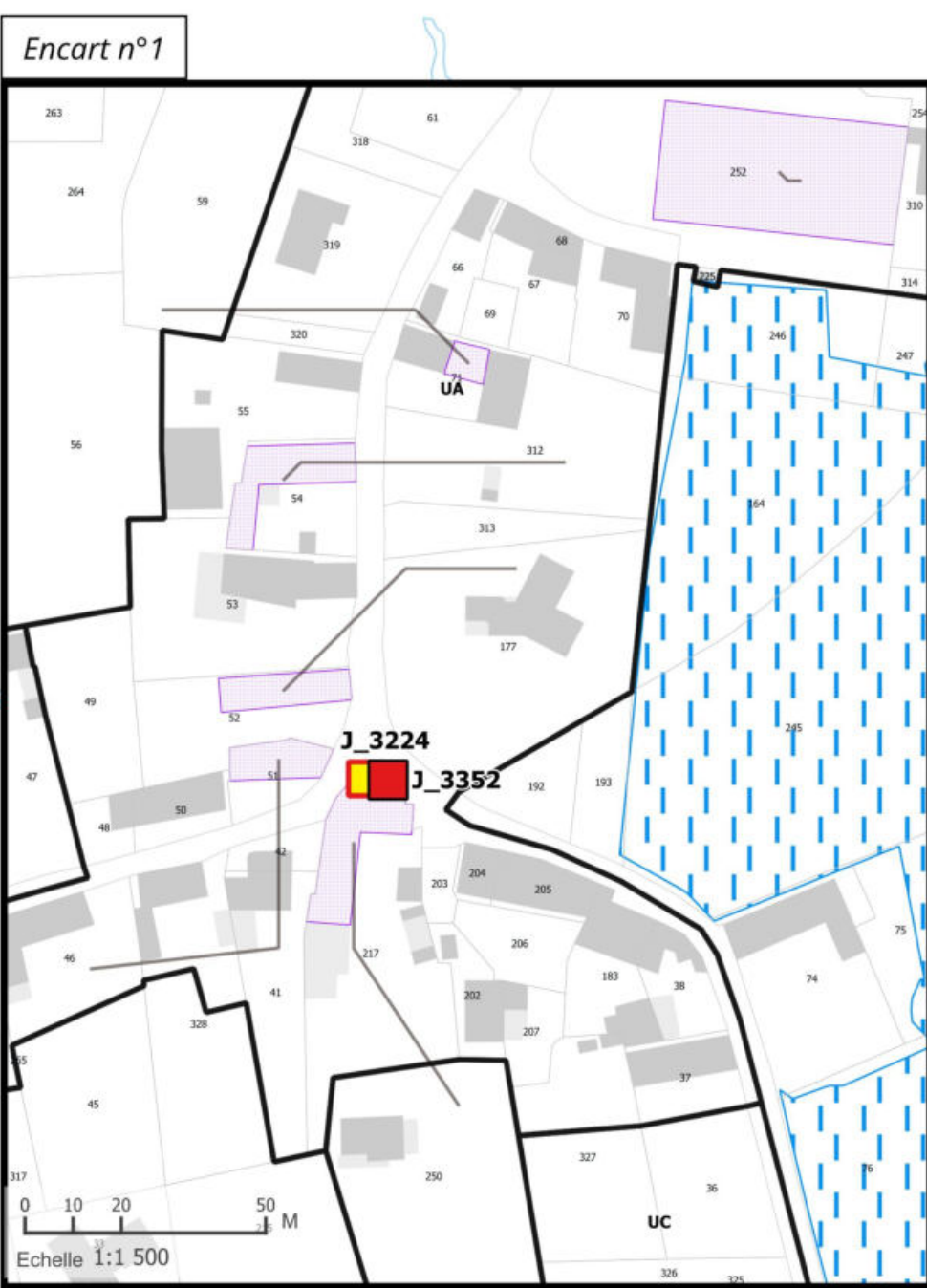
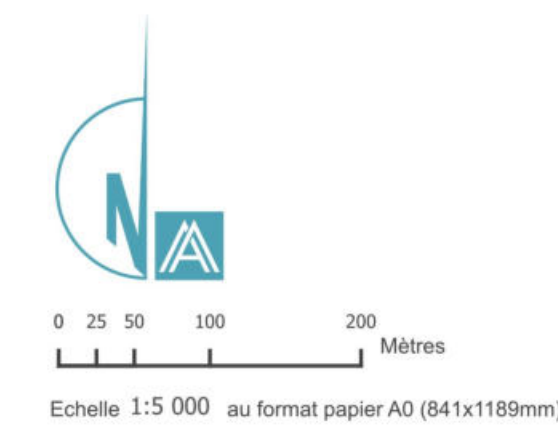
BEVENAIS Sud

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bevenais-Est en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2023



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



BIZONNES

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
renvoyé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRP Cadastre © 2023

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (DAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plane agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES



PETIT PATRIMOINE BATI

- 3 - Éléments de proximité
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- K - Murs et clôtures
- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

- L - Ouvrages d'arts
- Niveau 1

PARCS

- G - Parcs privés, H - Parcs publics
- Niveau 1

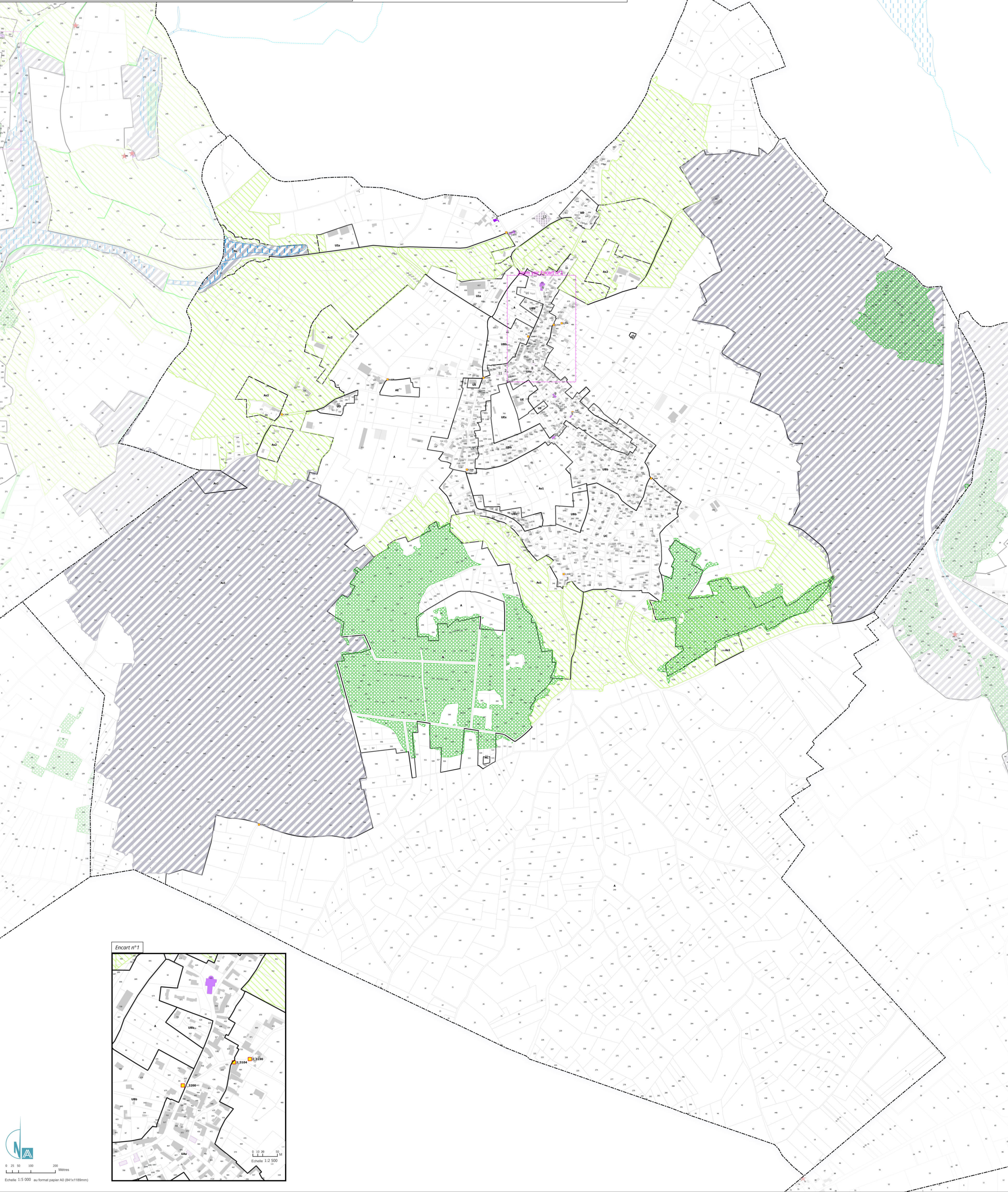
PATRIMOINE VEGETAL

- M - Arbres isolés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- N - Ordonnements et plantations d'alignements
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- O - Haies agricoles et ripisylves
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- P - Boisements et bosquets
- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

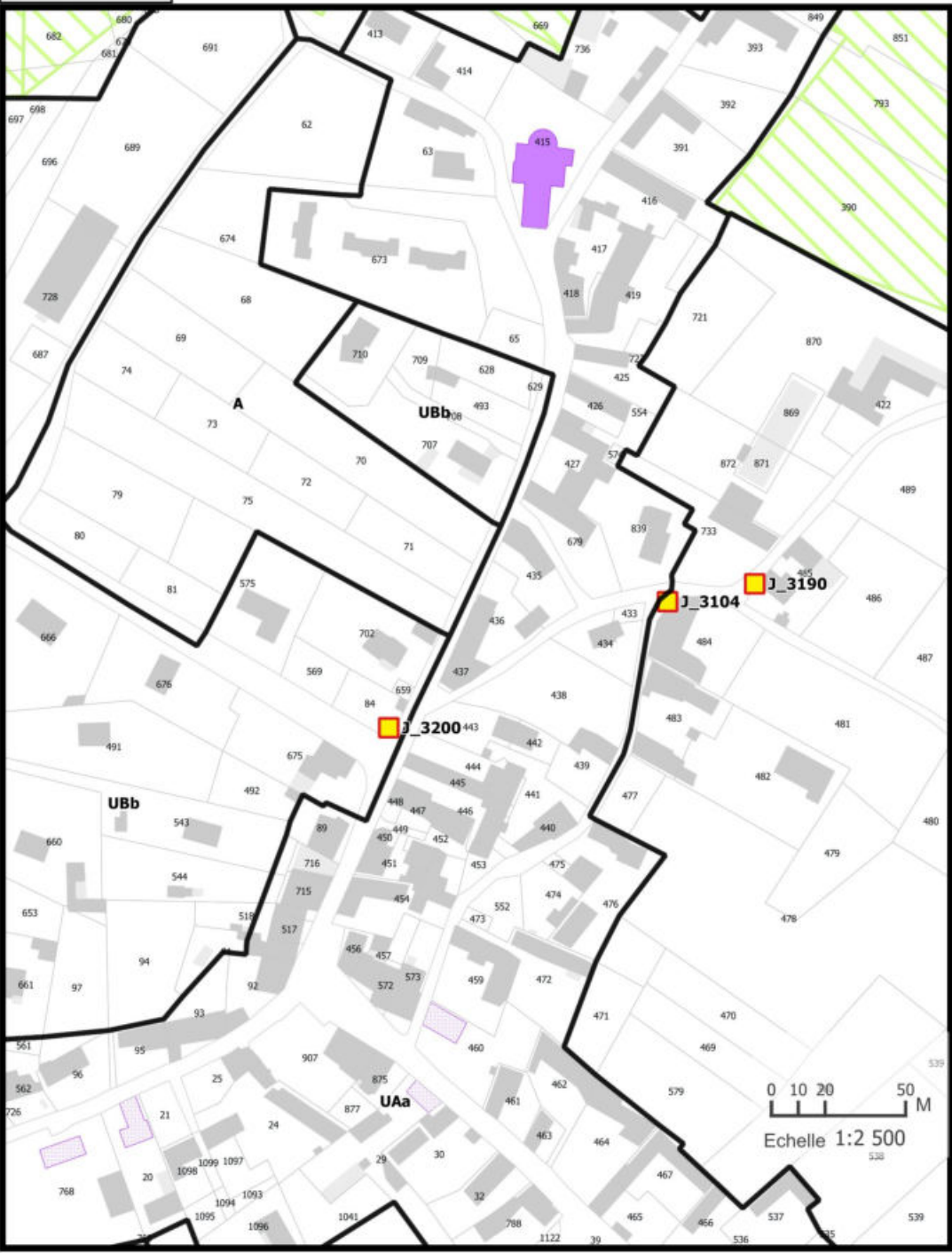
INFORMATIONS

- Contour de zones
- Monuments historiques protégés
- Limite communale
- Parcelaire
- Cimetière
- Bâti
- Bâti dur
- Bâti léger

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.



Encart n°1



Échelle : 1/5 000
au format papier A0 (841x1189mm)

Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



BURCIN

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
renvoyé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRIP Cadastre © 2023

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (CAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES



PETIT PATRIMOINE BATI

J - Éléments de proximité

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

K - Murs et clôtures

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

L - Ouvrages d'arts



PARCS

G - Parcs privés, H - Parcs publics



PATRIMOINE VÉGÉTAL

M - Autres isolés

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnancements et plantations d'alignements

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

O - Haies agricoles et ripisylves

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

P - Boisements et bosquets

- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

Contour de zones

Monuments historiques protégés

Unité communale

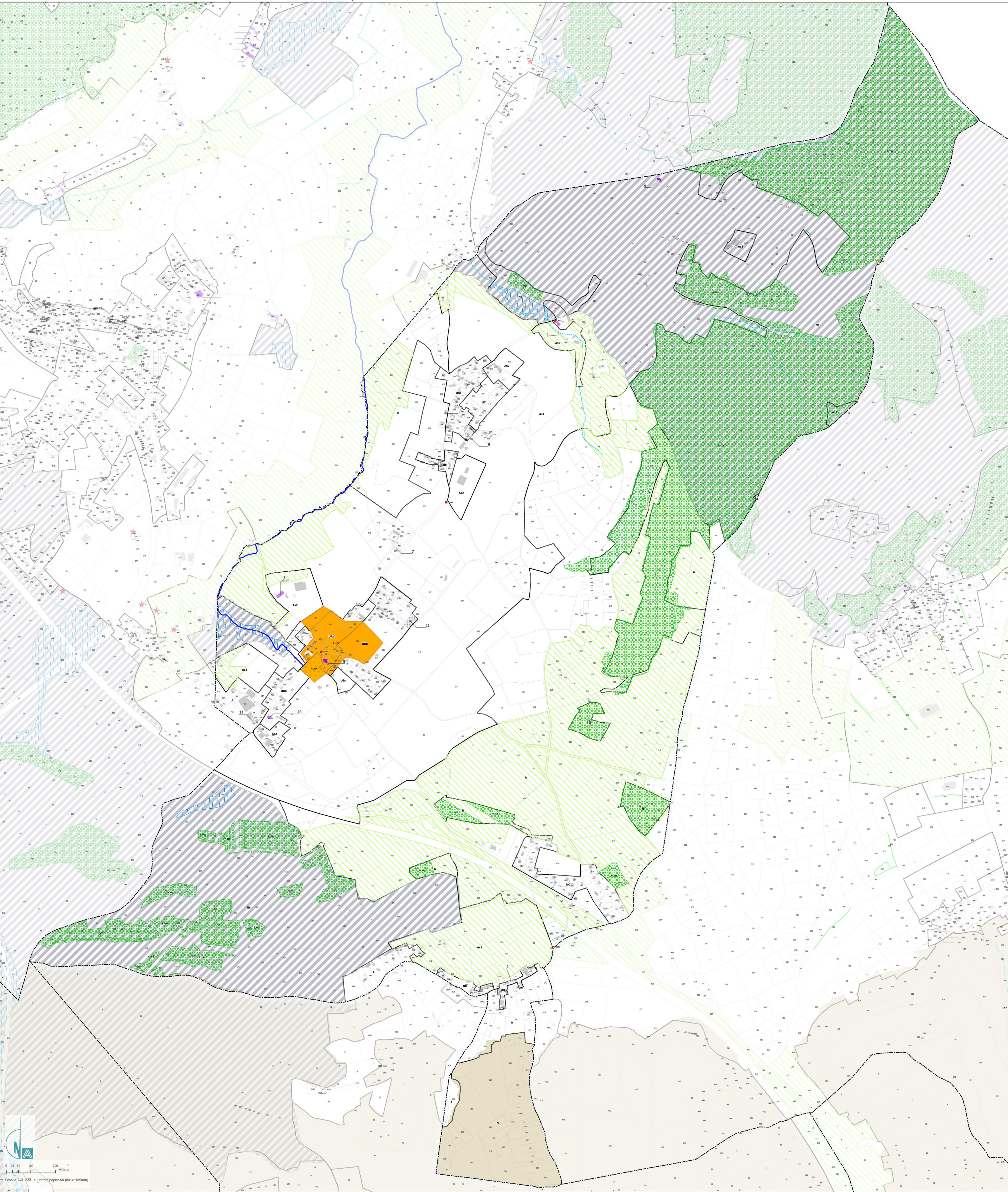
Parcelaire

Cimetière

Bâtis

Bât dur

Bât léger



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

CHABONS Nord

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
renvoyé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRF Cadastre © 2023

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole

Ligne de recul "fonds de parcelles" (CAP frange agricole)
Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES



PETIT PATRIMOINE BATI

J - Éléments de proximité

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

K - Murs et clôtures

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

L - Ouvrages d'arts



PARCS

G - Parcs privés, H - Parcs publics



PATRIMOINE VÉGÉTAL

M - Autres isolés

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnancements et plantations d'alignements

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

O - Haies agricoles et ripisylves

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1

P - Boisés et bosquets

- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

Contour de zones

Monuments historiques protégés

Limite communale

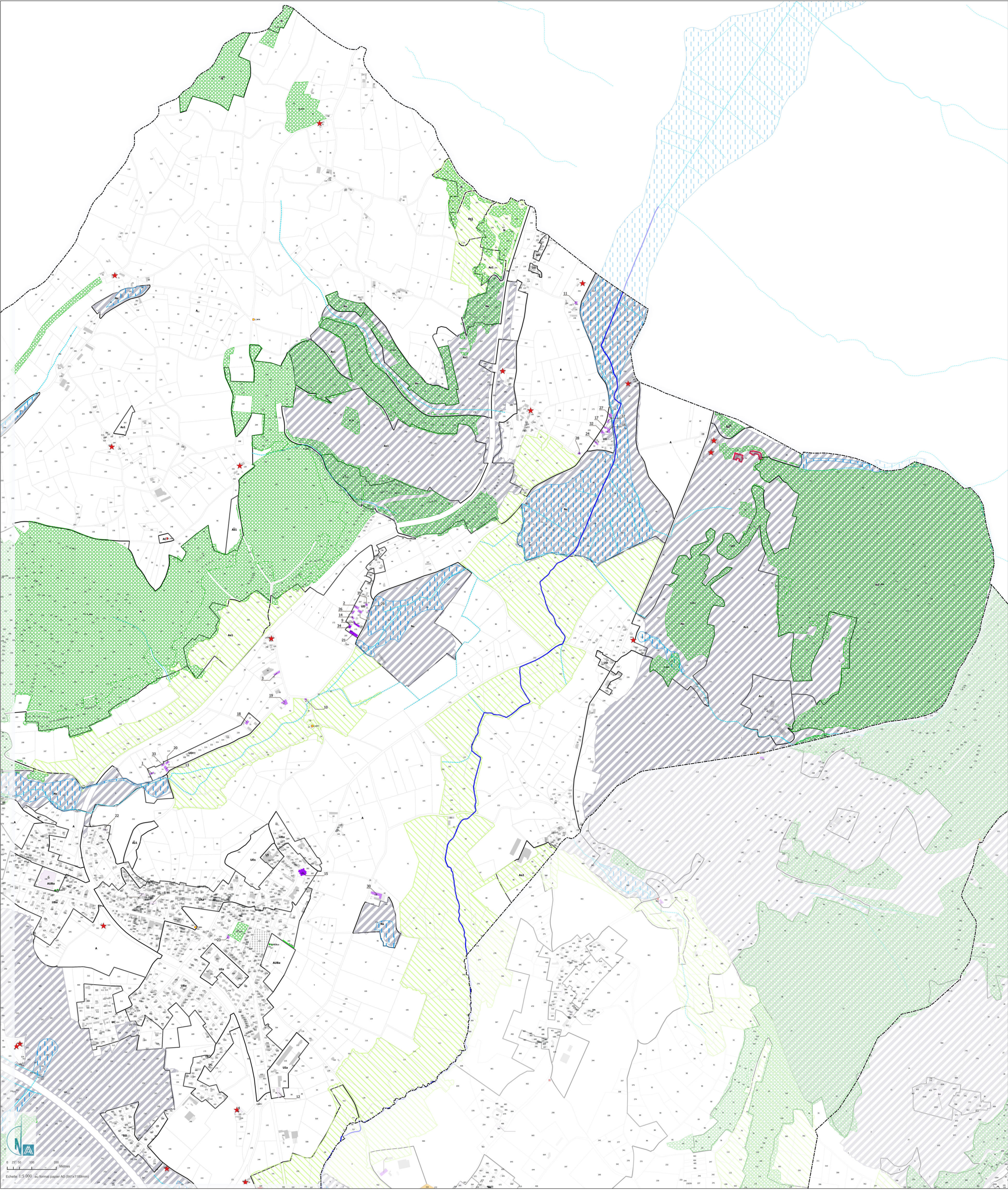
Parcelaire

Cimetière

Bâtis

Bâti dur

Bâti léger



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



CHABONS Sud

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRP Cadastre © 2023

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réserve de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation
patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (DAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum
des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire
du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de
présentation.

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- J - Éléments de proximité

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

MURS

- K - Murs et clôtures

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

- L - Ouvrages d'arts

PARCS

- G - Parcs privés, H - Parcs publics

-

PATRIMOINE VEGETAL

- M - Arbres isolés

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnements et
plantations d'alignements

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

O - Haies agricoles et ripisylves

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 3

P - Boisements et bosquets

- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Monuments historiques protégés

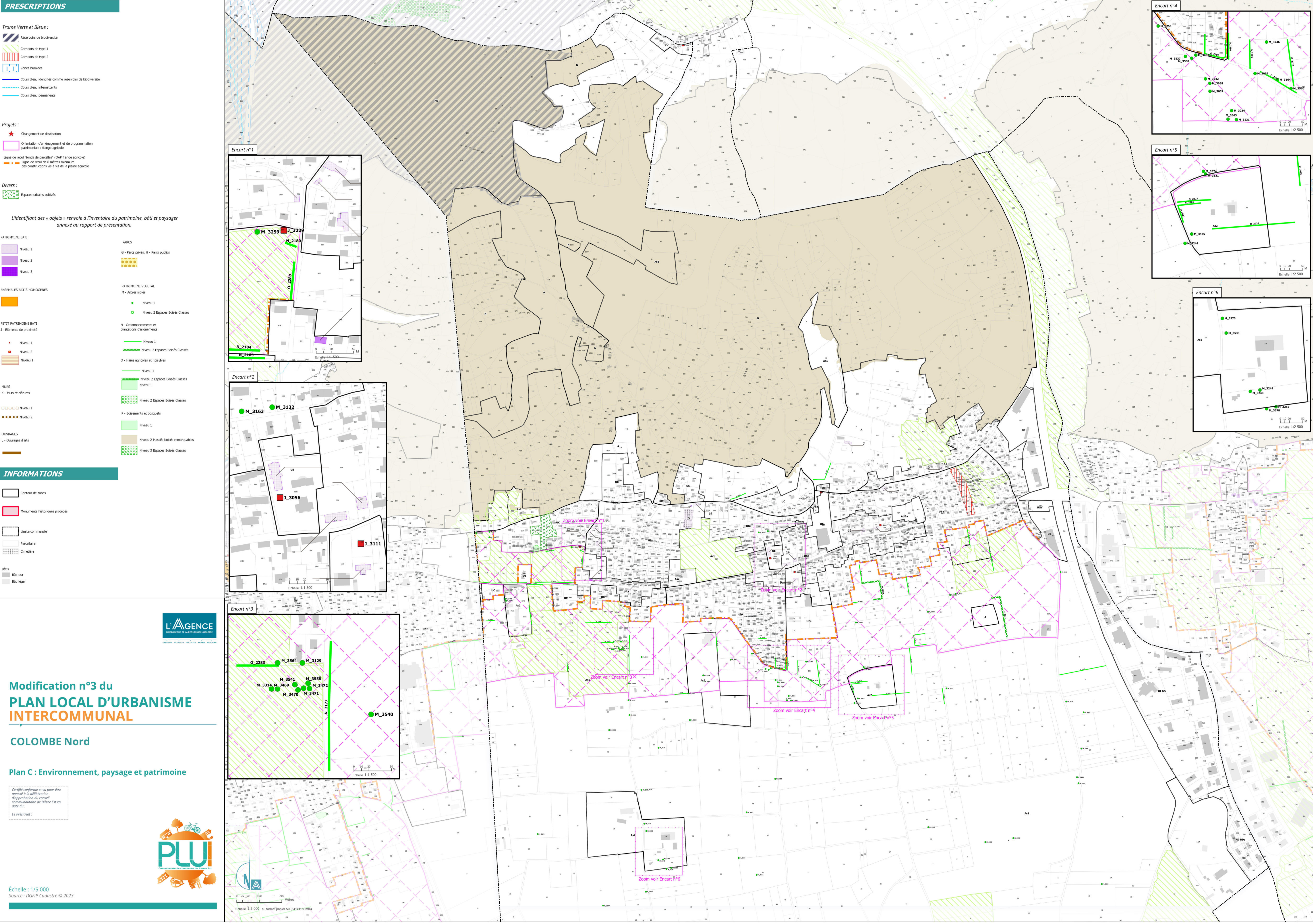
- Limite communale
- Parcelle
- Cimetière

Bâti

- Bâti dur
- Bâti léger



0 25 50 100 200 Mètres
Échelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)



PRESCRIPTIONS

- Trame Verte et Bleue :
- Réservoirs de biodiversité
 - Corridors de type 1
 - Corridors de type 2
 - Zones humides
 - Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
 - Cours d'eau intermittents
 - Cours d'eau permanents

- Projets :
- Changement de destination
 - Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
 - Ligne de recul "fonds de parcelles" (OAP frange agricole)
 - Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plane agricole

- Divers :
- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

- PATRIMOINE BATI
- Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3
- ENSEMBLES BATIS HOMOGENES
- Niveau 1
- PETIT PATRIMOINE BATI
- 2 - Éléments de proximité
 - Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3
- MURS
- K - Murs et clôtures
 - Niveau 1
 - Niveau 2
- OUVRAGES
- L - Ouvrages d'arts
 - Niveau 1
- PARCS
- G - Parcs privés, H - Parcs publics
 - Niveau 1
 - Niveau 2
- PATRIMOINE VEGETAL
- M - Arbres isolés
 - Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3
- N - Ordonnements et plantations d'alignements
- Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3
- O - Haies agricoles et ripisylves
- Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3
- P - Boissements et bosquets
- Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Monuments historiques protégés
- Limite communale
- Parcellaire
- Cimetière
- Bâts
- Bâti dur
- Bâti léger



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

COLOMBE Nord

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Colombe Nord en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2023

Cours d'eau permanents

 Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

☐ Bati dur

Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2023



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



EYDOCHE

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
renvoyé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2023

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (OAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES



PETIT PATRIMOINE BATI

- J - Éléments de proximité
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

MURS

- K - Murs et clôtures

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

- L - Ouvrages d'arts

PARCS

- G - Parcs privés, H - Parcs publics

PATRIMOINE VÉGÉTAL

- M - Arbres isolés

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnements et plantations d'alignements

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

O - Haies agricoles et ripisylves

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 3

P - Boissements et bosquets

- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

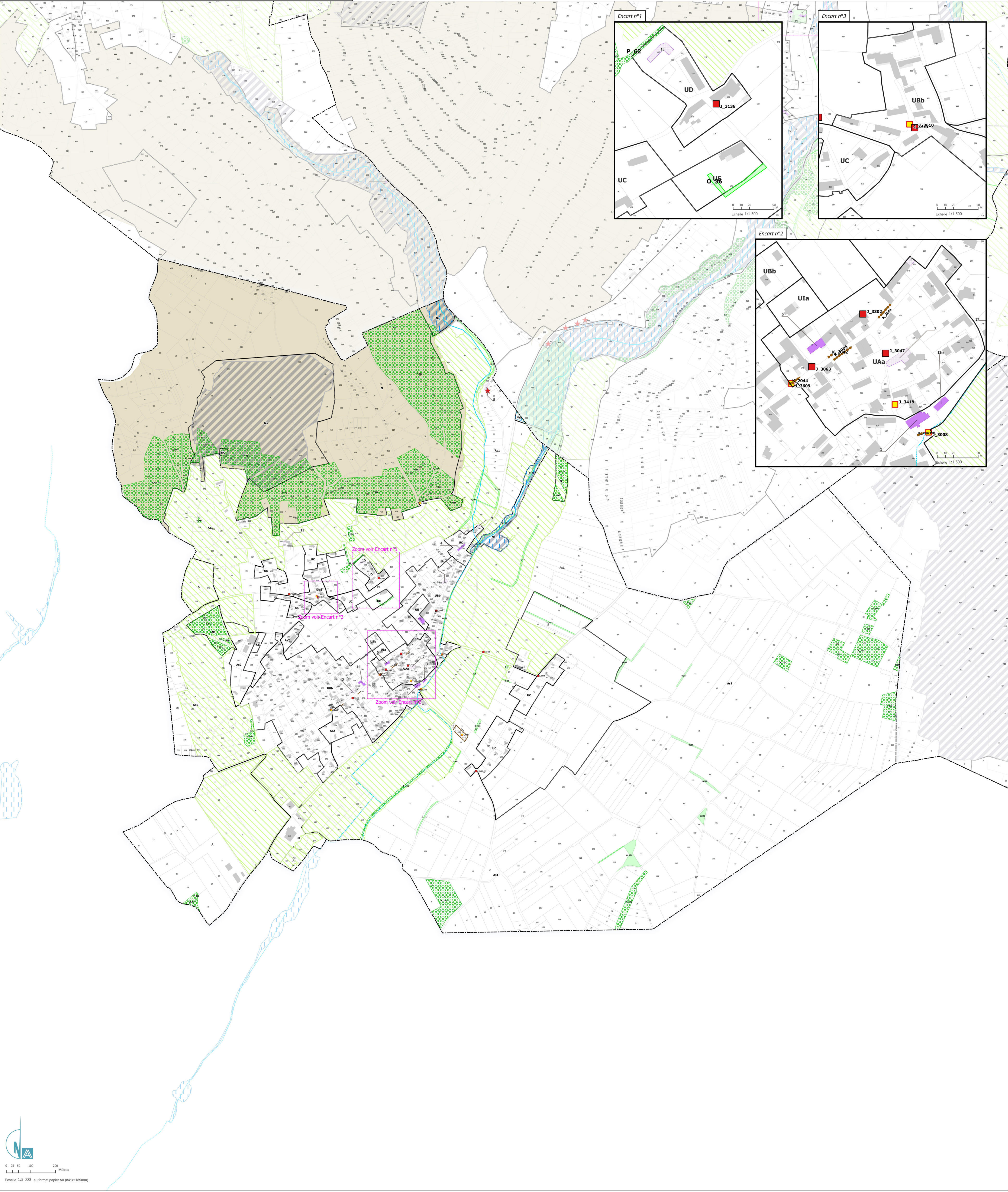
- Contour de zones

- Monuments historiques protégés

- Unité communale

- Parcelaire
- Cimetière

- Bâti
- Bâti dur
- Bâti léger



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



FLACHERES

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
renvoyé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRIP Cadastre © 2023

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (GAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGENES



PETIT PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- K - Murs et clôtures

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

- L - Ouvrages d'arts

PARCS

- G - Parcs privés, H - Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- M - Autres isolés

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnancements et plantations d'alignements

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

O - Haies agricoles et ripisylves

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1

Niveau 2 Espaces Boisés Classés

P - Boisements et bosquets

- Niveau 1

Niveau 2 Massifs boisés remarquables

Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

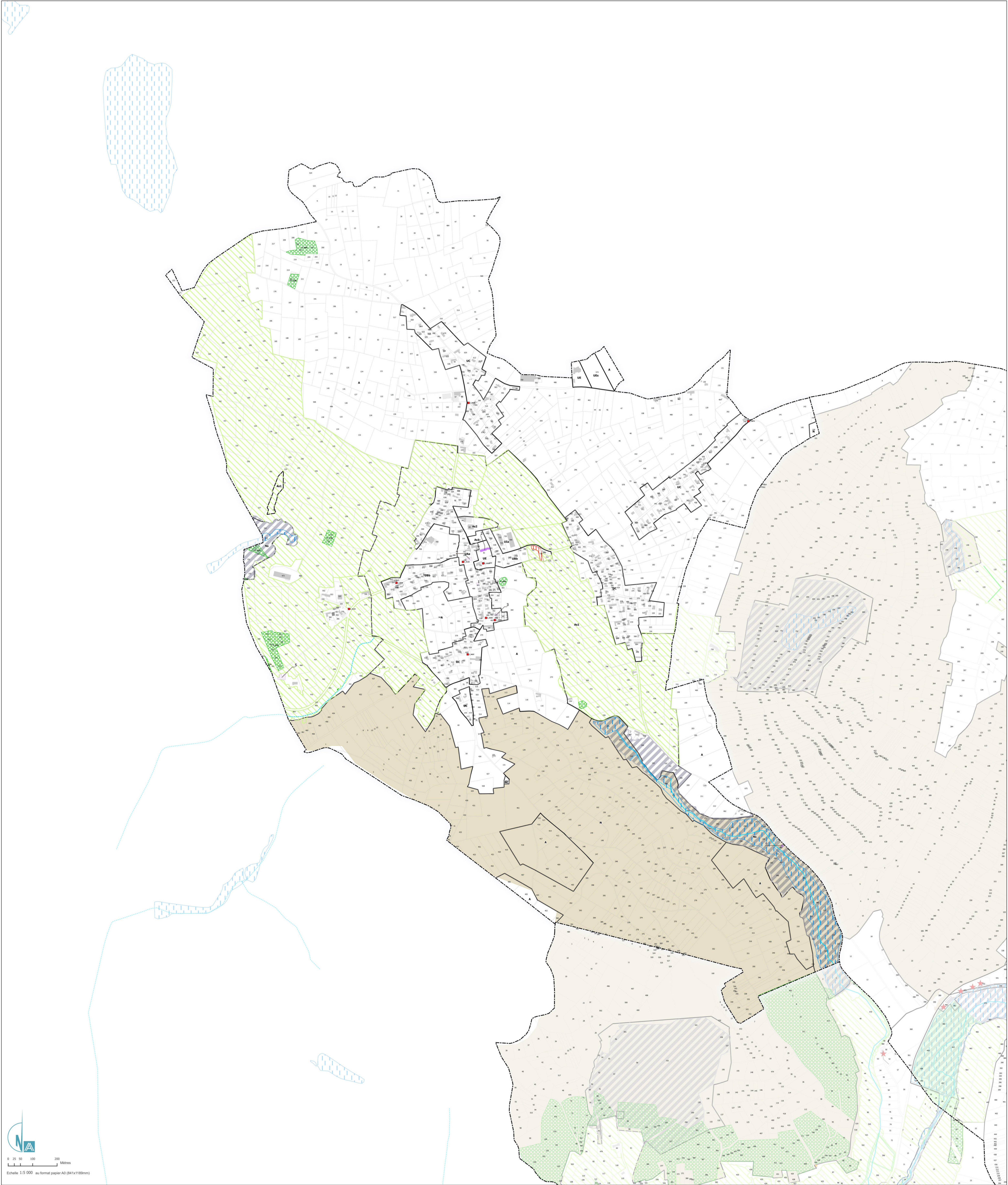
- Contour de zones

- Monuments historiques protégés

- Unité communale

- Parcelaire
- Cimetière

- Bâtis
- Bât dur
- Bât léger



0 25 50 100 200
Mètres
Échelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (CAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

- PATRIMOINE BATI
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES
- PARCS
- G - Parcs privés, H - Parcs publics
- PATRIMOINE VEGETAL
- M - Arbres isolés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- N - Ordonnements et plantations d'alignements
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- O - Haies agricoles et ripisylvies
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- P - Boissements et bosquets
- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés
- PETIT PATRIMOINE BATI
- 3 - Éléments de proximité
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1
- MURS
- K - Murs et clôtures
- Niveau 1
- Niveau 2
- OUVRAGES
- L - Ouvrages d'arts

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Monuments historiques protégés
- Limite communale
- Parcellaire
- Cimetière
- Bâti
- Bâti dur
- Bâti léger



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

IZEAUX Nord

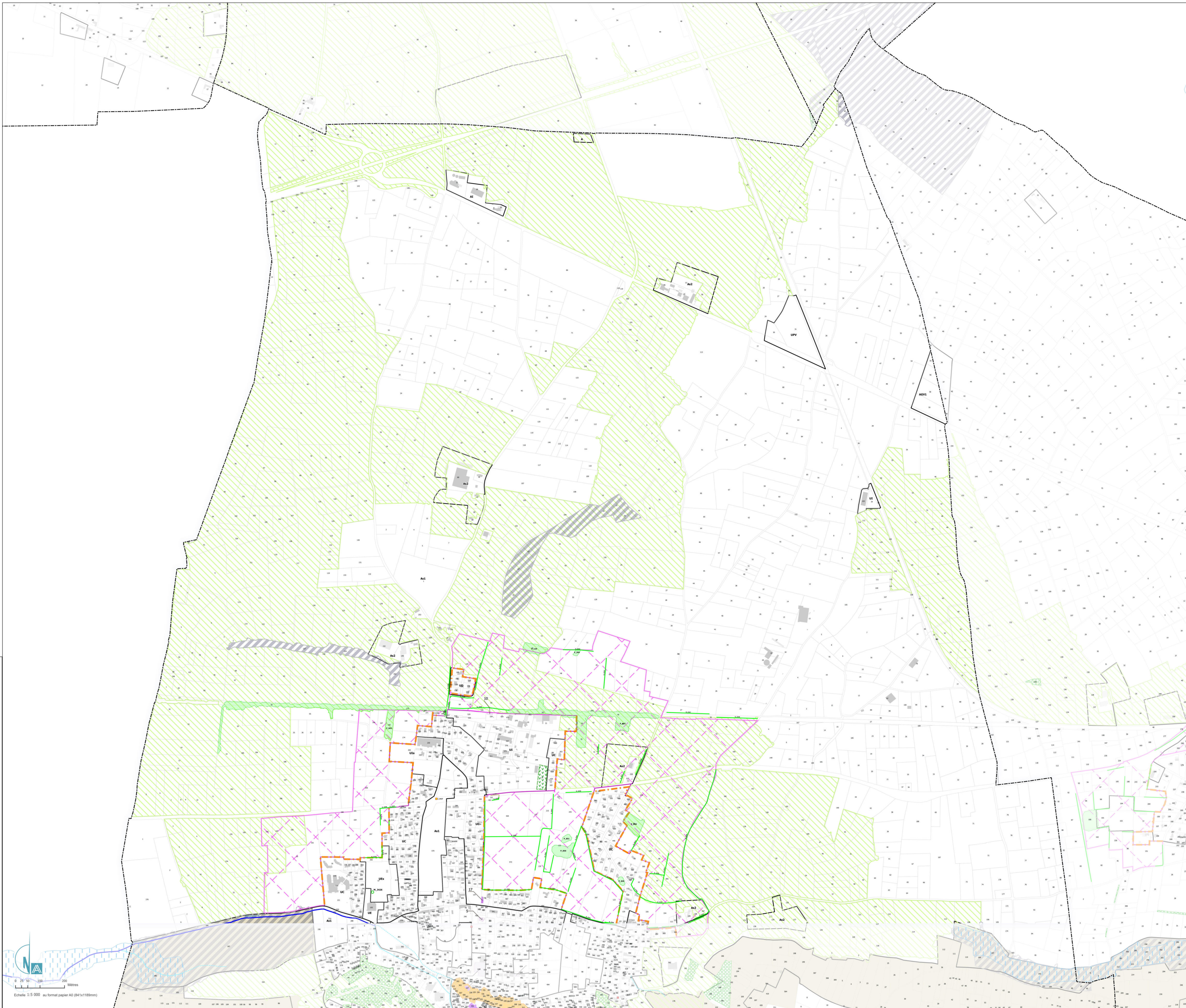
Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

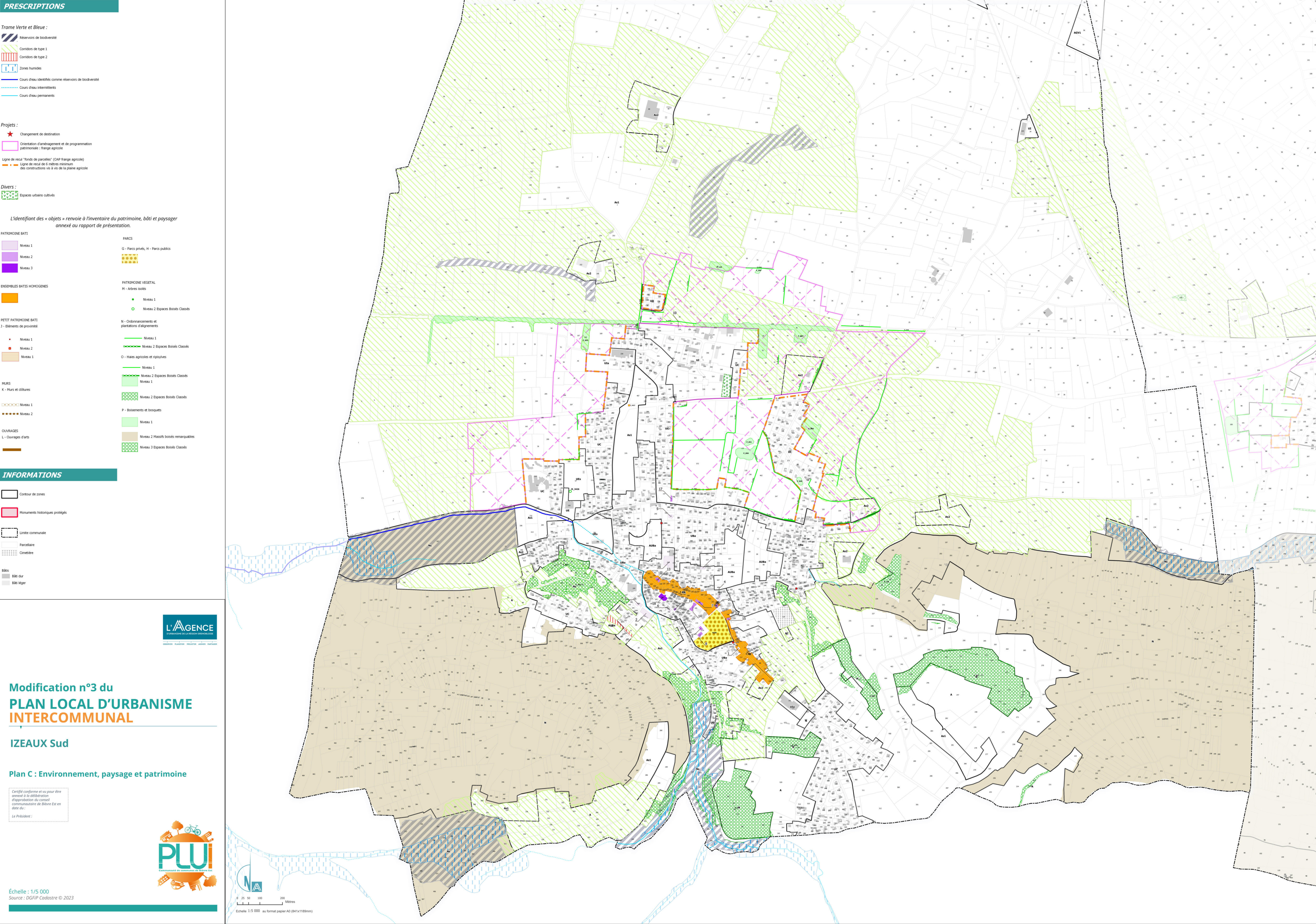
Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bâle-Est en date du :

Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2023





PRESCRIPTIONS

Trome Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (DAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

- PATRIMOINE BATI

 - Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGENES

 -

PETIT PATRIMOINE BATI

J - Éléments de proximité

 - Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 1

MURS

K - Murs et clôtures

 - Niveau 1
 - Niveau 2

OUVRAGES

L - Ouvrages d'arts
- PARCS

G - Parcs privés, H - Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

M - Arbres isolés

 - Niveau 1
 - Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnements et plantations d'alignements

 - Niveau 1
 - Niveau 2 Espaces Boisés Classés

O - Haies agricoles et ripisylves

 - Niveau 1
 - Niveau 2 Espaces Boisés Classés
 - Niveau 1
 - Niveau 2 Espaces Boisés Classés

P - Boissements et bosquets

 - Niveau 1
 - Niveau 2 Massifs boisés remarquables
 - Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Monuments historiques protégés
- Limite communale
- Parcellaire
- Cimetière
- Bâts
- Bâti dur
- Bâti léger



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

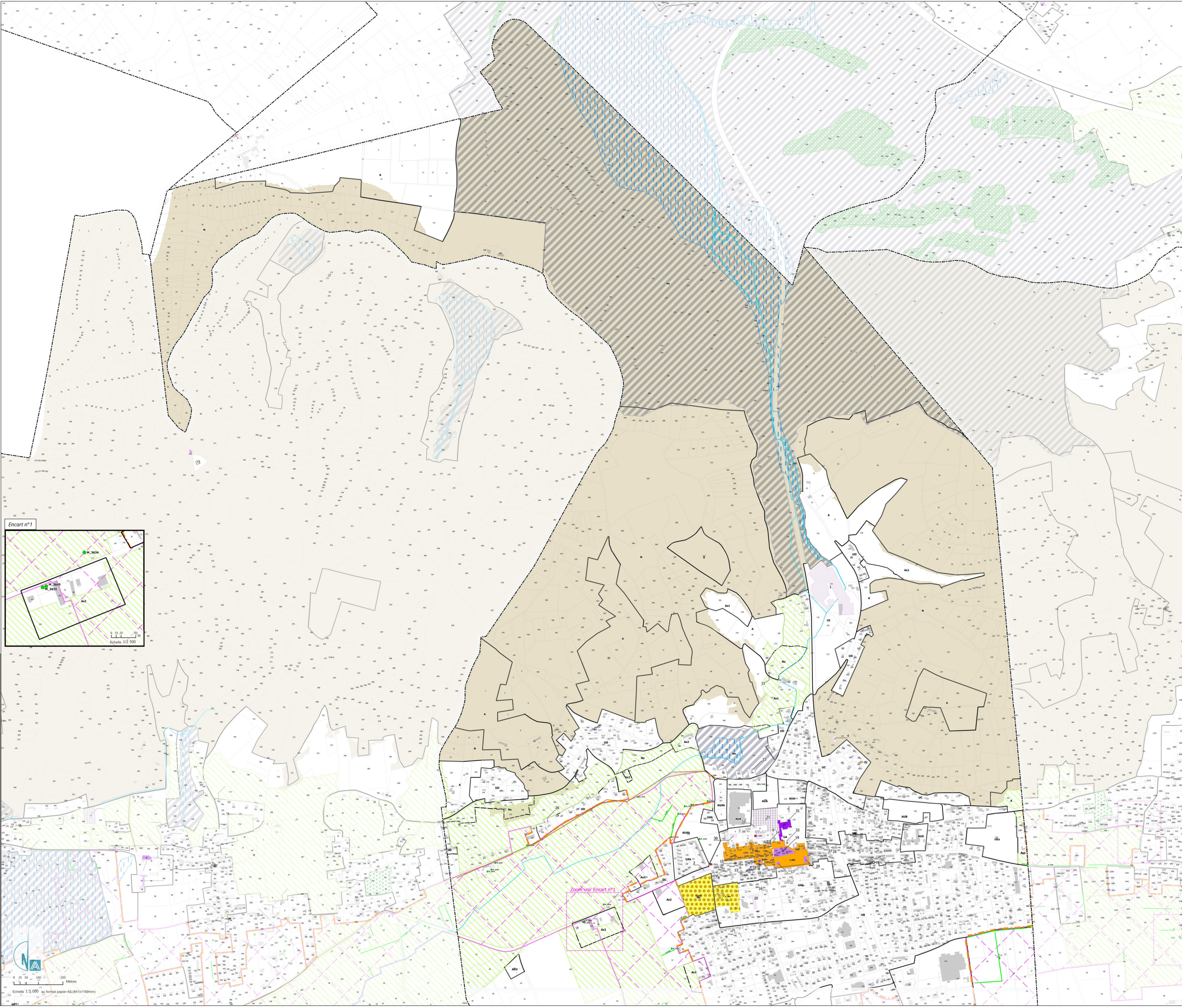
LE GRAND-LEMPES Nord

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bône-Est en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2023



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réserve de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (DAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

L'identifiant des « objets » renvoie à l'inventaire du patrimoine, bâti et paysager annexé au rapport de présentation.

- PATRIMOINE BATI

 - Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

 -

PETIT PATRIMOINE BATI

J - Éléments de proximité

 - Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 1

MURS

K - Murs et clôtures

 - Niveau 1
 - Niveau 2

OUVRAGES

L - Ouvrages d'arts
- PARCS

G - Parcs privés, H - Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

M - Arbres isolés

 - Niveau 1
 - Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnancements et plantations d'alignements

 - Niveau 1
 - Niveau 2 Espaces Boisés Classés

O - Haies agricoles et ripisylves

 - Niveau 1
 - Niveau 2 Espaces Boisés Classés
 - Niveau 1

Niveau 2 Espaces Boisés Classés

P - Boisements et bosquets

 - Niveau 1
 - Niveau 2 Massifs boisés remarquables
 - Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones
- Monuments historiques protégés
- Limite communale
- Parcellaire
- Cimetière
- Bâts
- Bâti dur
- Bâti léger



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

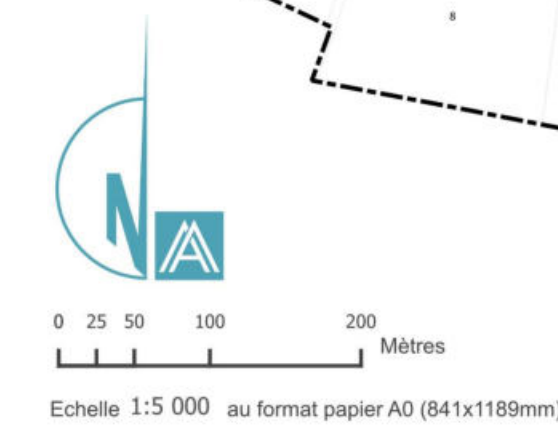
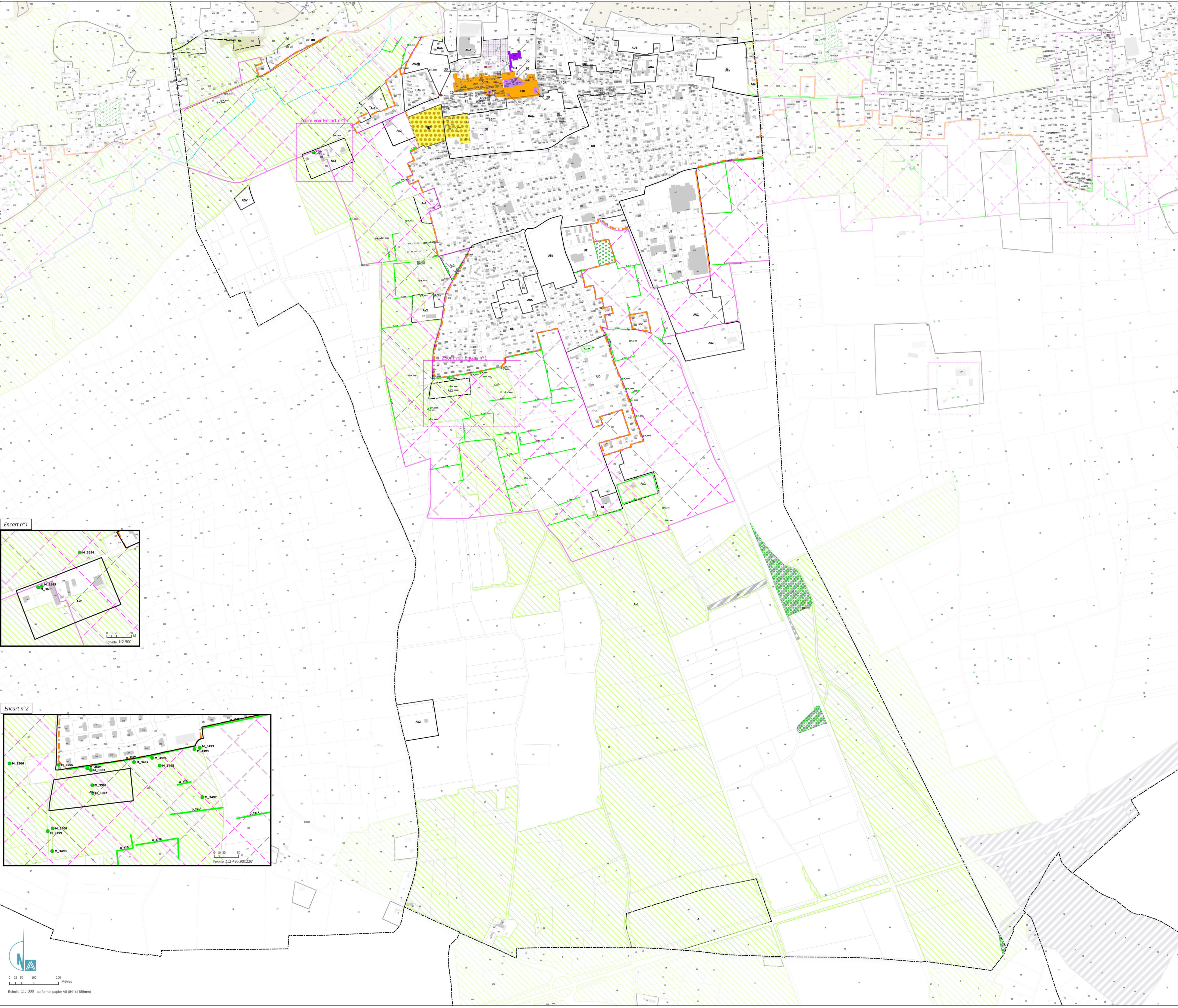
LE GRAND-LEMPs Sud

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Grand-Est en date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2023



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

OYEU

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
annexé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Blérancé Est en
date du :
Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2023



PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation
patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (GAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum
des constructions vis à vis de la frange agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- 3 - Éléments de proximité

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- K - Murs et clôtures

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

- L - Ouvrages d'arts

PARCS

- G - Parcs privés, H - Parcs publics

PATRIMOINE VÉGÉTAL

- M - Arbres isolés

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnancements et
plantations d'alignements

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

O - Haies agricoles et ripisylves

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

P - Bosquets et bosquets

- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones

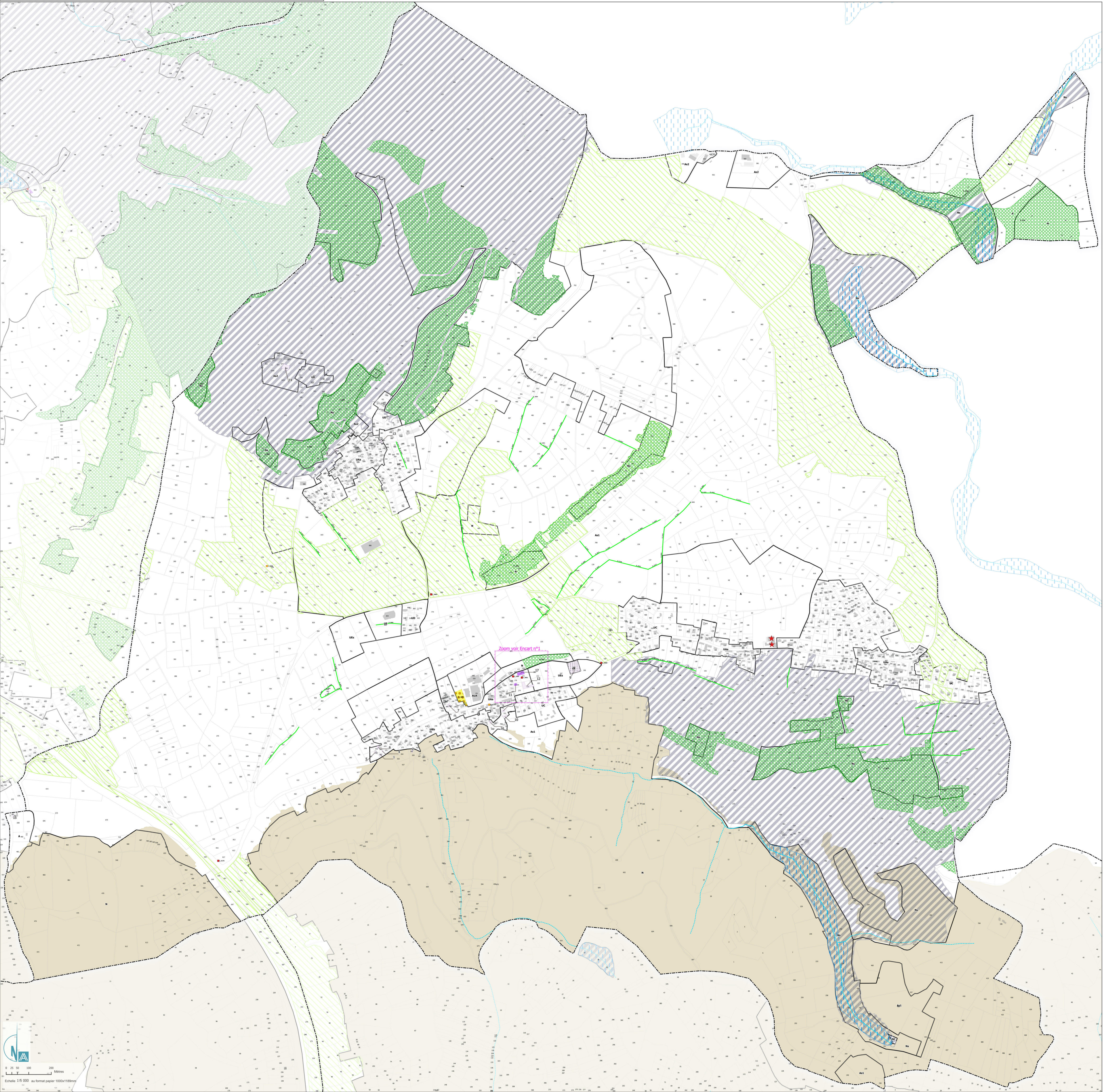
- Monuments historiques protégés

- Limite communale

- Parcelle
- Catastre

Bâti

- bâti dur
- bâti léger



Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



RENAGE

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
renvoyé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRP Cadastre © 2023

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (OAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- J - Éléments de proximité
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- K - Murs et clôtures

- Niveau 1
- Niveau 2

OUVRAGES

- L - Ouvrages d'arts

PARCS

- G - Parcs privés, H - Parcs publics

PATRIMOINE VEGETAL

- M - Arbres isolés

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnements et plantations d'alignements

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

O - Haies agricoles et ripisylves

- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés
- Niveau 1
- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

P - Boisements et bosquets

- Niveau 1
- Niveau 2 Massifs boisés remarquables
- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones

- Monuments historiques protégés

- Limite communale

- Parcelaire

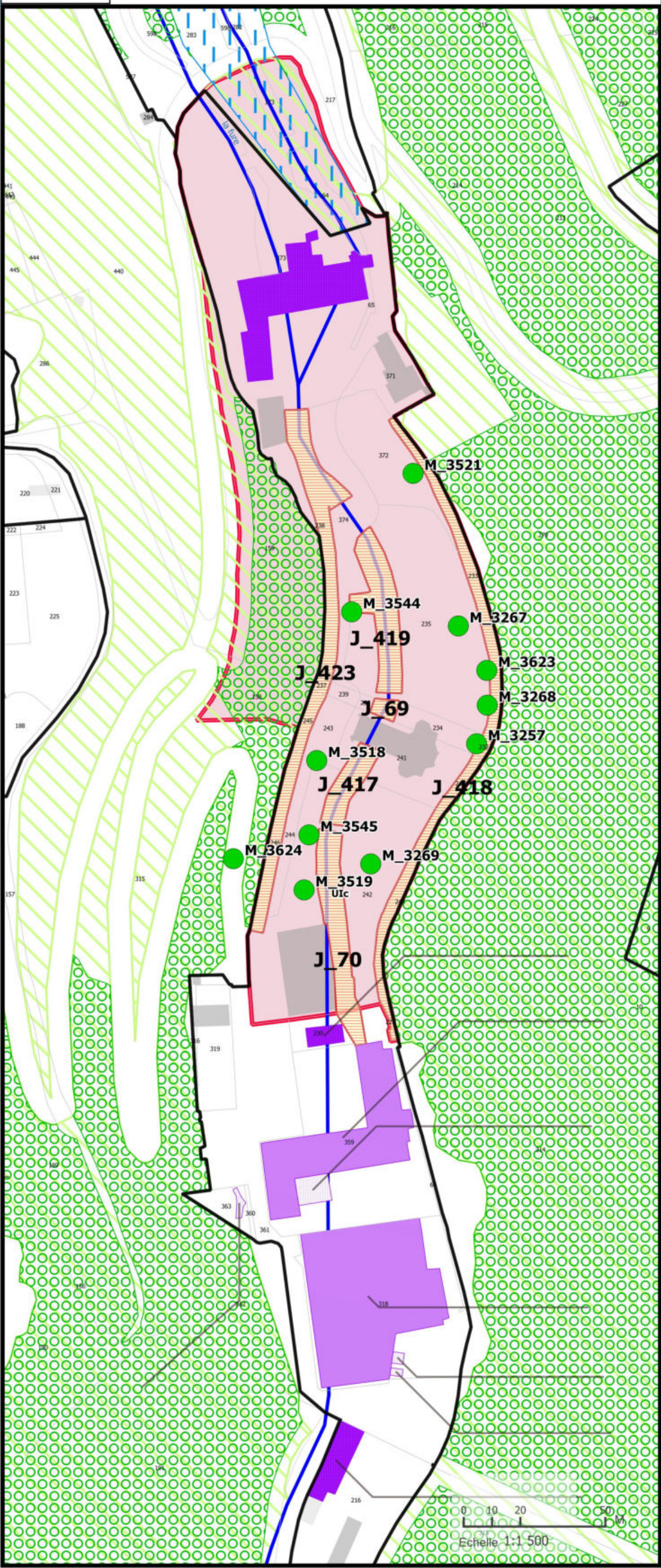
- Cimetière

- Bâti

- Bâti dur

- Bâti léger

Encart n°1



Échelle : 1/5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

Modification n°3 du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

SAINT-DIDIER-DE-BIZZONNES

Plan C : Environnement, paysage et patrimoine

Certifié conforme et vu pour être
renvoyé à la délibération
d'approbation du conseil
communautaire de Bievre Est en
date du :
Le Président :



Échelle : 1/5 000
Source : DGRF Cadastre © 2023

PRESCRIPTIONS

Trame Verte et Bleue :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors de type 1
- Corridors de type 2
- Zones humides
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau permanents

Projets :

- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale : frange agricole
- Ligne de recul "fonds de parcelles" (OAP frange agricole)
- Ligne de recul de 6 mètres minimum des constructions vis à vis de la plaine agricole

Divers :

- Espaces urbains cultivés

PATRIMOINE BATI

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

ENSEMBLES BATIS HOMOGÈNES

-

PETIT PATRIMOINE BATI

- 3 - Éléments de proximité
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 1

MURS

- K - Murs et clôtures

- Niveau 1

- Niveau 2

OUVRAGES

- L - Ouvrages d'arts

PARCS

- G - Parcs privés, H - Parcs publics

PATRIMOINE VÉGÉTAL

- H - Arbres isolés

- Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

N - Ordonnancements et plantations d'alignements

- Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

O - Haies agricoles et ripisylvies

- Niveau 1

- Niveau 2 Espaces Boisés Classés

- Niveau 1

P - Boisements et bosquets

- Niveau 1

- Niveau 2 Massifs boisés remarquables

- Niveau 3 Espaces Boisés Classés

INFORMATIONS

- Contour de zones

- Monuments historiques protégés

- Limite communale

- Parcelaire

- Cimetière

- Bâti

- Bâti dur

- Bâti léger

Encart n°1

